

COMMISSION DES
ATHLÈTES
ÉLECTIONS 2023
FORMULAIRE DE
PROPOSITION DE
CANDIDATURE



Contents

Comment remplir le formulaire	4
Partie A - Le candidat	5
Partie B - La Fédération membre	6
Partie C - Antécédents du candidat et profession de foi	7
Les étapes suivantes	9

Comment remplir le formulaire

Les formulaires de proposition de candidature (parties A, B et C) doivent parvenir à World Athletics au plus tard le **16 mai 2023** (23 h 59 heure d'Europe centrale).¹

Veillez envoyer le formulaire à compliance@worldathletics.org. Vous pouvez aussi utiliser cette adresse pour nous contacter si vous avez la moindre question.

Ce formulaire est composé de trois parties. Chaque partie doit être dûment renseignée :

Partie A : Identification du candidat

Partie B : Proposition d'un candidat par la Fédération membre

Partie C : Antécédents du candidat et profession de foi

¹ World Athletics ne prendra pas en compte les formulaires parvenus après la date limite, dans un souci d'équité à l'égard des autres candidats.

Partie A - Le candidat

Informations personnelles

Prénom

Nom

Nationalité

Numéro d'identification World Athletics de l'athlète

Date de naissance

Sexe

Informations de contact

Adresse électronique

Numéro de téléphone (avec code international)

Pays de résidence

Éligibilité

Date de la lettre d'éligibilité émise par le Panel de vérification de World Athletics : JJMMAAAA

Signature

Date et lieu :

Signature de l'athlète (la signature électronique est acceptée)

Partie B - La Fédération membre

Proposition émise par :

Nom de la Fédération membre

Critères

Seules les Fédérations membres n'ayant actuellement aucun représentant au sein de la Commission des athlètes ou ayant un représentant dont le mandat expirera en 2023 peuvent désigner un candidat à l'élection de 2023. Les Fédérations membres suivantes ont un athlète à la Commission pour le mandat 2022-2025 : BUL, CAN, JPN, NED, SUI et UKR. Par conséquent, ces dernières ne peuvent pas désigner de candidat en 2023.

En signant ce formulaire, la Fédération membre confirme que l'athlète :

- est actuellement membre de la Fédération membre (ou d'un organe affilié à la Fédération membre, tel qu'un club);
- est âgé(e) d'au moins 18 ans;
- a participé à au moins l'un des deux derniers Championnats du monde d'athlétisme ou aux derniers Jeux olympiques, ou bien va participer aux Championnats du monde d'athlétisme durant lesquels les élections auront lieu;
- est capable de parler et de comprendre correctement l'anglais;
- a été déclaré éligible par le Panel de vérification d'éligibilité conformément aux Règles de vérification d'éligibilité.

La décision de proposer l'athlète a été prise le JJMMAAAA par

(Veuillez indiquer le nom de l'organe autorisé à désigner les candidats conformément aux statuts, règles ou règlements de la Fédération membre, c'est-à-dire le conseil, le bureau exécutif, etc.) :

Signature

Le formulaire de proposition de candidature est signé par (nom complet du signataire) :

Fonction

Adresse électronique

Numéro de téléphone portable/fixe

Date et lieu

Signature du signataire autorisé

Partie C - Antécédents du candidat et profession de foi

Les informations que vous saisissez dans la partie C seront publiées sur le site Internet de World Athletics et seront relayées via nos canaux officiels de média sociaux.

Votre texte ne sera pas modifié. Nous le publierons dans vos propres mots et tel que vous l'avez dactylographié.

Avant de transmettre votre document, nous vous recommandons de procéder à une vérification orthographique et de vous assurer que vous êtes satisfait du contenu.

Photo de profil en couleur au format passeport : veuillez l'envoyer dans un fichier séparé à haute résolution.

World Athletics utilisera cette photo pour votre profil de candidat sur le site Internet et pour toute communication sur les médias sociaux.

Disciplines d'athlétisme :

Langues parlées :

Carrière sportive et réalisations en athlétisme :

Carrière professionnelle

Administration du sport

Trois mots qui vous décrivent le mieux :

Votre objectif en tant que candidat en une phrase :

Profession de foi

Veillez expliquer pourquoi vous souhaitez être élu(e) à la Commission des athlètes de World Athletics et comment vous entendez exercer cette fonction si vous êtes élu(e).

La profession de foi doit être dactylographiée et ne doit pas dépasser 600 mots. Elle doit être adressée aux athlètes pour les encourager à voter pour vous.

Pourquoi je me présente aux élections :

Les étapes suivantes

Approbation par le Panel de supervision des élections

Le Panel de supervision des élections examinera votre candidature pour s'assurer qu'elle est conforme aux Règles et Règlements applicables.

Vous serez informé(e) lorsque cet examen sera terminé.

Matériel de campagne

Si votre nomination est approuvée, World Athletics vous accompagnera dans la production de votre matériel de campagne.

Il comprendra votre profil et votre profession de foi destinée à promouvoir votre candidature.

Publication de la liste des candidats et période de campagne

Le Panel de supervision des élections publiera la liste des candidats environ un mois et demi avant les élections.

La période de campagne (la période pendant laquelle les candidats sont autorisés à faire campagne) commencera environ deux semaines avec les élections.

Avant le début de la période de campagne, vous recevrez des conseils spécifiques sur la manière de faire campagne et sur ce qui n'est pas autorisé.

Élections

Les élections auront lieu pendant les cinq premiers jours des Championnats du monde d'athlétisme Budapest 23.

Chaque athlète participant aux Championnats du monde d'athlétisme Budapest 23 peut voter lors de l'élection de la Commission des athlètes.

Résultats

World Athletics annoncera les résultats du vote au cours des Championnats du monde d'athlétisme.





WORLD
ATHLETICS.